

# GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

---

DJSC

**Date:** 1<sup>er</sup> octobre 2013, 9h21

**Type de proposition:** Amendement

**Rattaché à:** ad 13.155

**Auteur-e-s:** Groupe socialiste

**Titre:** Amendement à la motion du groupe UDC 13.155, du 25 juin 2013, "Interdiction du port du cagoule lors de manifestations" (Oui aux Guggenmusik, non au Ku Klux Klan!)

Le Conseil d'Etat est chargé *d'étudier et de présenter au Grand Conseil, dans les meilleurs délais, (suppression de: un projet visant à interdire le port de cagoule lors de manifestations diverses) toutes les mesures adéquates à prendre lors des manifestations publiques, notamment sportives, pour prévenir les actes de violence et les déprédations ainsi qu'identifier avec efficacité leurs auteurs.*

*Commentaire à l'amendement*

L'existence d'une minorité d'auteurs de violence, masqués ou diversement encagoulés, dans l'espace public ne doit pas restreindre inutilement la liberté d'expression pacifique et démocratique de l'immense majorité de la population. L'interdiction généralisée de cagoules comme demandé par le groupe UDC conduirait à devoir donner un statut d'exception aux bals et fêtes masqués, aux Carnavals et fêtes de la jeunesse, aux Guggenmusik de la fête des vendanges et des fêtes villageoises ainsi qu'aux manifestations pacifiques spécifiques qui utilisent un masque pour symboliser leur cause. Nous visons l'inverse, mieux prévenir la violence et interdire de dissimuler son identité et son visage uniquement dans certains contextes clairement définis.

*Signataire-s*

FACCHINETTI	Thomas
CLERC-BIRAMBEAU	Annie
GUILLAUME-GENTIL-HENRY	Marianne
LEBEL CALAME	Johanne
HOULMANN	Alexandre
FISCHER	Christine
LATRECHE	Souhaïl
TISSOT SCHULTHESS	Anne
GIOVANNINI	Marina
DUDING	Laurent
MATTER	Marie-France
MERMET	Christian
BEGUELIN	Matthieu